

## ARRETE MUNICIPAL PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MONSIEUR PATRICK GARNIER

N° A24-053

5.5

Le Maire de TOURNEFEUILLE,

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-19, L2122-22, R2122-8 et R2122-10;

 ${f VU}$  la délibération n ${}^{\circ}{
m DEL}$ 24-107 du 28 novembre 2024 portant élection du Maire ;

**VU** la délibération n°DEL24-110 du 28 novembre 2024 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire ;

**CONSIDERANT** que Monsieur Patrick GARNIER occupe la fonction de Directeur de la restauration ;

## **ARRETE**

**Article 1** – Délégation est donnée à Monsieur Patrick GARNIER, Directeur de la restauration, à l'effet de signer :

## 1. En matière d'Administration :

- de signer les courriers, correspondances, documents et attestations relatifs à l'administration courante de la Direction et insusceptibles de recours ;
- de signer les accusés de réception des demandes des usagers et administrés dans les affaires courantes de la Direction ainsi que tous les courriers ou courriels de réponse insusceptibles de recours ;
- de signer les contrats et conventions sans incidence financière ;

## 2. En matière financière:

- de signer les devis, contrat, marché public relevant de la Direction Générale Déléguée dans la limite de 5 000 € HT,
- de signer les bons de commande dans la limite de 10 000 € HT, à condition que les documents contractuels (devis, contrat, marché public) aient été signés par la personne compétente.

**Article 2** – Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés de la Commune. Copie en sera adressée à l'intéressé, au comptable public et au Préfet de la Haute-Garonne.

> Accusé de réception en préfecture 031-213105570-20241129-A24-053-AR Date de télétransmission : 29/11/2024 Date de réception préfecture : 29/11/2024

I É PUBLIQUE FRANÇAISE = LIBERTÉ = ÉGALITÉ = FRATERNITI

**Article 3** – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.

Fait à Tournefeuille, le 29/11/2024

Tourne ce lille

Frédéric PARRE

Accusé de réception en préfecture 031-213105570-20241129-A24-053-AR Date de télétransmission : 29/11/2024 Date de réception préfecture : 29/11/2024